

Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 avril 2017 de M^{mes} et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Simon Brandt et Helena Rigotti: «Pour des rues basses qui reprennent de la hauteur».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que les rues dites basses (constituées de la rue de la Confédération, de la rue du Marché, de la rue de la Croix d’Or et de la rue de Rive) constituent la principale artère marchande de Genève;
- le flux conséquent de transports publics qui l’empruntent quotidiennement, de même que le très grand nombre de piétons qui traversent cette voie;
- l’état de dégradation du revêtement de ladite chaussée, lequel est susceptible de présenter un danger pour ses utilisateurs;
- que son état (conjuguant goudron et pavé de façon incohérente) est parfaitement inesthétique et donc incompatible avec la «vitrine» commerciale que constitue cet axe prioritaire;
- l’intense programme de rénovation du réseau routier engagé par la Ville de Genève, incluant la pose d’un revêtement phonoabsorbant;
- les montants alloués à la Ville de Genève par le Canton à cet effet,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre sans délai une étude chiffrée en vue de la rénovation du revêtement des rues basses.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif remercie les auteurs de la motion pour leur question particulièrement pertinente car il est vrai, et cela a été relevé par le rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement de décembre 2019, que les rues basses sont dégradées et inesthétiques, ceci s’expliquant notamment par le trafic intense actuel, incluant de nombreux trolleybus et camions de livraison. La complexité du projet de rénovation des rues basses est particulièrement importante de par sa nature très commerciale et fort passante, ainsi que par la durée et les coûts des travaux, qui sont nécessaires.

En effet, une étude de faisabilité, conduite en 2018-2019, avec pour objectif de définir l’origine des désordres, puis des solutions de réfection, avec esti-

mation des coûts et durée de travaux, a démontré que les causes principales des dégradations sont liées aux passages des trolleybus, alors que les structures des chaussées n'ont pas été dimensionnées avec ces contraintes. Dès lors, les travaux d'entretien à réaliser sont importants car toute la structure de la chaussée et des rails doit être reprise.

En 2019, un «prototype» des structures envisagées a été réalisé avec pour objectif d'identifier les contraintes de réalisation et de «tester» la résistance des produits bitumineux proposés.

Les estimations effectuées lors de cette étude de faisabilité étaient de plus de 25 millions de francs TTC pour la chaussée uniquement, dont plus de 8 millions de francs d'organisation des travaux et de gestion des transports publics et livraisons. La durée des travaux est estimée à plus de trente-six mois.

Vu les montants de ces dépenses, il a été décidé de ne pas engager d'études détaillées pour réaliser l'entretien de ces espaces, considérant qu'une analyse plus globale est à mener sur la gestion des transports publics et livraisons sur ce secteur.

Le Conseil rappelle que depuis le dépôt de la présente motion en 2017, l'initiative IN-7, «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé» a vu le jour au lendemain du refus du projet «Rive avec parking souterrain» et a été acceptée le 28 juillet 2021. Dans le cadre de l'initiative IN-7, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal de scinder le secteur en trois sous-secteurs:

- secteur rues basses: l'emprise proposée par a été agrandie pour inclure le quai Général-Guisan et la rue du Rhône;
- secteur Rôtisserie;
- espaces publics de Rive.

L'acceptation de l'initiative IN-7 par le Conseil a permis au Conseil municipal de voter le projet de délibération PRD-289 qui inclut 200 000 francs permettant de débiter les études de faisabilité (phase SIA 21) du secteur rues basses.

L'étude de faisabilité est cruciale car, avant de concevoir un éventuel aménagement, il est nécessaire de:

- s'interroger sur le fonctionnement des transports en commun;
- définir de nouvelles modalités de gestion de la logistique (livraisons) du secteur;
- prendre en compte le changement climatique;
- améliorer les continuités et itinéraires de mobilités douces.

L'étude de faisabilité prévue dans le cadre du projet de délibération PRD-289 vise donc à identifier et à définir les besoins et fonctionnements du secteur rues

basses, avant d’entreprendre des travaux d’entretien lourds des espaces circulés ou des travaux de réaménagement des espaces publics de «façade à façade».

Il convient également de préciser que le plan directeur communal (PDCom) est actuellement en cours de révision aux mains du Service d’urbanisme. Ce document, qui fournit les grandes orientations stratégiques de la Ville, inclura une proposition pour les rues basses. Sa parution est prévue en 2023. Il est évident que la future rénovation de ces rues doit se faire en accord avec le PDCom.

Le Conseil administratif partage donc pleinement la volonté des motionnaires et fait actuellement le nécessaire pour répondre à ces problématiques. Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d’attendre la réalisation et les conclusions des études prévues dans le cadre du projet de délibération PRD-289, avant de prendre une orientation définitive sur l’entretien de ces rues.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler